

UNE RENTREE VIGILANTE

Il est de tradition de souhaiter une très bonne rentrée à l'ensemble des personnels de l'Education nationale et pour ce qui nous concerne plus particulièrement, à l'ensemble des personnels de l'enseignement professionnel public. Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à tous les entrants et à tous les stagiaires, fort nombreux cette année dans l'enseignement pro. Les supports qui leur ont été réservés, plus les suppressions de postes liées au Bac pro 3 et plus les suppressions de sections, ont d'ailleurs considérablement réduit le mouvement intra, et moult collègues, entrants ou en MCS, se sont donc retrouvés sur des postes fort éloignés de leur domicile. Il faut souligner néanmoins que nos commissaires paritaires ont fait le max pour proposer des améliorations de situation et que les services de la DRH et de la DPE ont répondu favorablement à un nombre important de ces demandes. Il nous faut les en remercier, même s'ils demeurent bien sûr des situations compliquées.

Mais immédiatement après ces souhaits, il nous faut vous appeler à la vigilance. En effet, nous sommes très inquiets quant aux évolutions de la carte des formations et de nos conditions de travail. Aux prévisions de fermetures ou de non-ouvertures de sections déjà programmées et contre lesquelles les collègues ont déjà commencé à se battre, nous craignons qu'ils s'en ajoutent d'autres en relation avec le plan de relance de l'apprentissage que préparent le PR et son gouvernement. Il ne nous étonnerait pas que dès la pré-rentrée, il y ait quelques danses du ventre de la part des autorités pour vous vendre l'ouverture **d'une UFA** (dans les bahuts qui n'en ont pas encore...) ou **la mixité des publics**, surtout si quelques sections ne font pas le plein !!! Soyez extrêmement vigilants car nous savons par expérience que lorsque le loup est dans la bergerie, il risque d'y rester pour un bon moment avec toutes les conséquences que cela aura pour la sauvegarde de notre statut. Déjà, les tentatives pour vendre la globalisation aux collègues dans un certain nombre de bahuts nous ont échaudées, d'autant plus qu'elle n'est pas dans notre statut tout comme l'obligation d'enseigner en apprentissage. **Ces protections risquent donc de disparaître rapidement si nous n'y prenons garde et si nous nous laissons emporter, sans préparer la résistance, par le « tsunami » apprentissage qui pourrait bien arriver dans le mois qui vient !**

Au SNUEP, nous avons pris le choix de résister, avec des arguments bien sûr. Et dès le prochain bulletin académique, nous les développerons.

Bonne rentrée de combat à tous.



Conférence de presse de rentrée du SNUEP-FSU (Tout Educ 29/08/2014)

"Colère", "résignation", "souffrance". Les termes employés pour décrire la situation morale des professeurs des lycées professionnels par le SNUEP sont durs. Pour le syndicat FSU de l'enseignement professionnel, "la réforme du bac pro en 3 ans" est un échec. Elle se traduit bien par une augmentation du nombre des bacheliers, mais celle-ci n'est que l'effet mécanique de la suppression des BEP. "Le nombre des diplômes délivrés n'augmente pas." Et les entreprises ne sont pas dupes, elles dénoncent "la dévalorisation du diplôme", puisqu'à l'année perdue avec le passage de 4 à 3 ans, s'est ajouté un allongement des stages en entreprise. Egalement en cause, le CCF qui est chronophage et prend encore sur le temps d'enseignement. Le contrôle en cours de formation est de plus l'occasion de pressions sur les enseignants pour qu'ils montent leurs notes.



Autre cause de la colère des PLP (professeurs de lycées professionnels), le sentiment d'être les oubliés de la réforme du statut. Ils ne bénéficient pas d'heures de pondération comme les professeurs des collèges en éducation prioritaire et ne savent pas comment certains lycées seront intégrés aux "REP", s'ils le sont... Ils demandent "l'équité entre les filières". Ils éprouvent ce même sentiment d'injustice quand ils pensent à leurs collègues qui viennent de réussir les concours, et qui, pour les deux-tiers d'entre eux, ne bénéficieront pas "du mi-temps de formation" parce qu'ils ont déjà une expérience professionnelle. "Ces inégalités de traitement sont inacceptables".

Absence de projet politique

Mais leur malaise est plus profond. Ils ont le sentiment que les ministres qui se sont succédé "n'ont pas de projet pour l'enseignement professionnel", même si Najat Vallaud-Belkacem, qui a déjà reçu les responsables du syndicat, semble vouloir "faire remonter le dossier dans la pile". Le discours politique valorise l'apprentissage. Or celui-ci s'inscrit dans un marché du travail tendu. Alors que le service public reçoit tous les élèves, les employeurs recrutent peu et de préférence des "garçons blancs issus des milieux les moins défavorisés". L'apprentissage est "classiste, sexiste, raciste", résume Sigrig G erardin, co-secr etaire g en erale. Les entreprises h esitent de plus   recruter pour des dur ees longues, et il arrive qu'elles ferment leurs portes en cours de contrat. D'o u les efforts de l'administration pour implanter des sections d'apprentissage dans les lyc ees qui voient les  l eves passer de l'un   l'autre, sous statut scolaire la premi ere ann ee, voire la seconde, et sous contrat de travail ensuite. Outre la difficult e pour un enseignant de g erer dans le m eme groupe des  l eves plac es dans des situations diff erentes, c'est son identit e m eme qui est mise   mal. Il vise une ad equation moins  troite   l'emploi, mais une culture g en erale et professionnelle plus large, qui permet aux  l eves de rebondir, et qui a pour ambition   leur  mancipation. Le Gouvernement envisage pourtant une campagne de promotion de l'apprentissage, pas de l'enseignement professionnel.

S'ajoutent   ces difficult es g en erales des questions et des inqui etudes plus ponctuelles. Lors de la conf erence sociale au mois de juillet a  t e  voqu ee la n ecessit e d'ancrer davantage les dipl omes dans la r ealit e et donc de les red efinir plus rapidement. Mais pour le SNUEP, le vrai probl eme est l'accompagnement des enseignants lorsque les dipl omes et les programmes sont r eform es. La fusion des sections comptabilit e et secr etariat dans le cadre de la r eforme du bac pro a abouti   la disparition de la comptabilit e et   la multiplication des  valuations, au point que les temps d'enseignement disparaissent. Le syndicat perle d'un "Seveso" et indique que le minist ere a lui-m eme saisi le CHSCT (comit e d'hygi ene et de s ecurit e), alert e par les signes de souffrance au travail des enseignants de cette section. Autre discipline en difficult e, les "biotechnologies", qui ne font pas le plein lors des concours. Couvrant un champ de connaissances tr es vastes, les  preuves sont particuli erement difficiles et d ebouchent notamment sur l'enseignement de PSE (pr evention sant e environnement)   raison d'une heure par semaine, donc de 18 classes pour le professeur. La r eforme envisag ee de l'enseignement adapt e, les SEGPA et les EREA, provoque  galement des inqui etudes, tout comme la diminution des redoublements au coll ege: les  l eves sont plus jeunes, moins autonomes, moins capables de tenir leur place lors d'un stage en entreprise, ou m eme de s'y rendre, faute d'avoir le permis.

Activités syndicales

Grace à la motivation et la détermination de l'équipe du SNUEP de Bordeaux, l'activité syndicale n'a pas cessé même pendant les vacances :

- d'abord un grand merci à nos commissaires paritaires (PLP Titulaires et Contractuels) qui ont fait un énorme travail.
- merci aussi à toute l'équipe (permanenciers et responsables académiques et départementaux) pour leur engagement et leur présence auprès des collègues en difficultés : TZR, Contractuels, Stagiaires, ...

Réunion du Bureau Académique du SNUEP-FSU

Comme chaque année, le Bureau académique s'est réuni le vendredi 29 août 2014 pour faire le bilan de l'action syndicale de toute l'année 2013-2014 et élaborer le plan d'action pour l'année à venir.

Une grande partie de cette réunion a été consacrée à la politique du gouvernement qui touche directement l'enseignement professionnel avec la relance de l'apprentissage. Le BA dénonce l'absence de toute évaluation de la rénovation de la voie professionnelle malgré les engagements du MEN à la faire. **Le SNUEP demande une politique forte de relance...de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.**

La deuxième partie de cette réunion a été consacrée aux élections professionnelles.

Elections professionnelles

Le Statut général pose le principe démocratique de l'élection par les fonctionnaires eux-mêmes de leurs représentants, pour organiser leur participation « à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière » au sein d'organismes consultatifs. Dans ce cadre, sont élus au suffrage universel direct les représentants dans les comités techniques (CT) et les commissions administratives paritaires (CAP). Nous traitons dans ce numéro **les Comités techniques (CT)**

Dans l'Éducation Nationale, les CT sont organisés à trois échelons :

- le Comité Technique Ministériel (CTM) ;
- le Comité Technique Académique (CTA) ;
- le Comité Technique Départemental (CTSD).
-

Le rôle des CT a été notablement élargi en 2011. Ils sont notamment consultés, selon leur niveau, sur :

- l'organisation et le fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
- la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- les règles statutaires et les règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- les évolutions technologiques et des méthodes de travail, leur incidence sur les personnels ;
- les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et des critères de répartition ;
- la formation et le développement des compétences et qualifications ;
- l'insertion professionnelle, l'égalité professionnelle, la parité, la lutte contre toutes les discriminations ;
- la participation de l'État au financement de la protection sociale complémentaire des personnels.



En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique.

Publication FSU

83 idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique pour tordre le coup aux clichés et rétablir des vérités. Ci-dessous un exemple :

« Les impôts des contribuables financent le déficit des régimes de retraite des fonctionnaires. »

« Les régimes de retraite des fonctionnaires qui sont excédentaires servent au contraire à combler d'autres régimes déficitaires. »

Les salaires et les pensions des fonctionnaires de l'Etat sont payés par le budget de l'Etat. La Cour des comptes estime que le programme budgétaire créé pour le versement des pensions des retraites aux militaires et aux fonctionnaires de l'Etat est excédentaire de 204 millions d'euros en 2013. Les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers sont affiliés à la Caisse nationale de retraite des collectivités locales, la CNRACL. Cette caisse est elle aussi excédentaire : en 2012, la CNRACL a reçu 16,9 milliards d'euros de cotisations et versé 15,9 milliards d'euros de prestations. Les agents non titulaires de la fonction publique cotisent au régime général de la Sécurité sociale. Parmi les caisses déficitaires, on peut citer celle des mines, puisqu'il n'y a plus de mineur en activité ; celle des exploitants agricoles puisque le nombre d'agriculteurs n'a cessé de diminuer dans le pays au cours des dernières décennies. Pour l'équilibre des caisses de retraite, il est procédé à des transferts de ressources des caisses excédentaires vers les caisses déficitaires : c'est la compensation démographique. A ce titre, les régimes de retraite des fonctionnaires font partie de ceux qui versent une à l'équilibre d'autres régimes. Le Conseil d'orientation des retraites estime que « en 2011, la compensation a représenté une ressource importante pour le régime des non-salariés agricoles (3,7 milliards d'euros) ou encore le régime des artisans et commerçants (1,2 milliards d'euros).

Elle a à l'inverse représenté une dépense pour la CNAV (4,7 milliards d'euros), les collectivités locales (1,6 milliard d'euros) ou encore le régime de la fonction publique de l'Etat (1,7 milliard d'euros).»

Vote du jeudi 27 novembre au jeudi 4 décembre 2014

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**